



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM

Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, Mme Martine KRAUSS, M. Francis VOEGEL, Mme Nadine HASSENFRAZT et M. Philippe POULAIN Adjoints au Maire.

- M. Jean AUFDERBRUCK, Mme Rossana BIAMONT, M. Jérôme DRITSCH, M. Arsène HALTER, M. Christian HOFFBECK, Mme Sandra MULLER, M. Guillaume SCHAETZEL, Mme Justine SCHMITT, Mme Dorothée VINCENT, M. André ZIMMER.

Absent excusé :

- Mme Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à M. Christian HOFFBECK.,
- Mme Candy DESSALLE, ayant donné procuration à Mme Justine SCHMITT,
- Mme Martine HOFFBECK.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 01.03.2021

La séance débute à 19h00.

Le secrétaire de séance désigné est Mme Justine SCHMITT.

**En raison de la crise sanitaire engendrée par la COVID 19, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis-clos et à la salle des fêtes.**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021.
2. Approbation des Comptes Administratifs 2020 : Commune - Eau - Assainissement.
3. Approbation des Comptes de Gestion 2020 du Receveur-Percepteur : Commune - Eau - Assainissement.
4. Affectation des résultats 2020 : Budgets Commune, Eau, et Assainissement.
5. Adoption des taux des taxes locales pour l'exercice 2021.
6. Participation financière 2021 des Communes d'OTTROTT et de SAINT-NABOR au Fonctionnement du SIVU du R.P.I.

7. Cotisation au Groupement d'Action Sociale pour l'année 2021.
8. Demande de participation forfaitaire des frais de personnel, du budget de l'Eau au budget de la Commune.
9. Demande de participation forfaitaire des frais de personnel, du budget de l'Assainissement au budget de la Commune.
10. Adoption des Budgets Primitifs 2021 Commune - Eau - Assainissement.
11. Désignation d'un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux.
12. Création de deux postes d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>).
13. Plan de formation des agents de la commune d'Ottrott 2021-2022.
14. Sécurisation et optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – Réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation – Demande de subvention.
15. Sécurisation et optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – Réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation – Demande de subvention DSIL.
16. Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse – Sécurisation et optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – Réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation.
17. Création d'un nouveau système d'éclairage du terrain d'honneur de football : demande de subvention DETR 2021 – Validation du plan de financement.
18. Création d'un nouveau système d'éclairage du terrain d'honneur de football : demande de subvention à la Région Grand Est.
19. Création d'un nouveau système d'éclairage du terrain d'honneur de football : demandes de subventions.
20. Aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten : Demande de subvention à la Région Grand Est.
21. Aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten : Demandes de subventions.
22. Divers – Informations.

---

Une minute de silence est adressée en hommage à M. Jean-Paul SCHLEPP, Maire de BISCHOFFSHEIM de 2001 à 2014, qui est décédé le 4 mars 2021 à l'âge de 70 ans.

**N° 8325 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 28 janvier 2021 et émerge le registre en conséquence.

**N° 8326 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : COMMUNE - EAU - ASSAINISSEMENT.**

L'Adjoint Serge HOFFBECK présente successivement les Comptes Administratifs et le Maire se retire avant chaque vote.

Sous la présidence de M. Serge HOFFBECK, le Conseil Municipal approuve :

a) **Le Compte Administratif 2020 du Budget Communal qui se clôture ainsi :**

			<i>Pour information</i>			
SECTION	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée en 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonct	+ 396 361,70 €	+ 396 361,70 €	1 354 824,11 €	1 745 752,42 €	+ 390 928,31 €	+ 390 928,31 €
Invest	- 571 744,98 €		1 032 787,66 €	1 589 554,05 €	+ 556 766,39 €	- 14 978,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 175 383,28 €</b>	<b>+ 396 361,70 €</b>	<b>2 387 611,77 €</b>	<b>3 335 306,47 €</b>	<b>+ 947 694,70 €</b>	<b>+ 375 949,72 €</b>

lequel présente un excédent global final (à fin 2020) de **375 949,72 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 de la Commune.

b) **Le Compte Administratif 2020 du Service de l'Eau qui se clôture ainsi :**

			<i>Pour information</i>			
SECTION	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée en 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonct	+ 29 587,11 €	0 €	235 264,74 €	228 956,85 €	- 6 307,89 €	+ 23 279,22 €
Invest	+ 98 973,67 €		88 004,56 €	74 701,84 €	- 13 302,72 €	+ 85 670,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 128 560,78 €</b>	<b>0 €</b>	<b>323 269,30 €</b>	<b>303 658,69 €</b>	<b>- 19 610,61 €</b>	<b>+ 108 950,17 €</b>

lequel présente un excédent global final à fin 2020 de **+ 108 950,17 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Service de l'Eau.

c) **Le Compte Administratif 2020 du Service de l'Assainissement qui se clôture ainsi :**

			<i>Pour information</i>			
SECTION	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée en 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonct	+ 28 347,78 €	0 €	214 809,55 €	221 149,88 €	+ 6 340,33 €	+ 34 688,11 €
Invest	+ 106 406,72 €		46 007,91 €	40 507,21 €	- 5 500,70 €	+ 100 906,02 €

TOTAL	+ 134 754,50 €	0 €	260 817,46 €	261 657,09 €	+ 839,63 €	+ 135 594,13 €
-------	----------------	-----	--------------	--------------	------------	----------------

lequel présente un excédent global final à fin 2020 de + **135 594,13 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Service de l'Assainissement.

**Le résultat de clôture de ces 3 comptes administratifs dégage un excédent final global de :  
+ 620 494,02 €**

**N° 8327 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR-PERCEPTEUR : COMMUNE - EAU - ASSAINISSEMENT.**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Maire ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Commune et des services annexes ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et qu'ils seront transmis à Madame la Sous-Préfète conformément à la circulaire préfectorale de mars 2006.

**N° 8328 - AFFECTATION DES RESULTATS 2020 : BUDGETS COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT.**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint des finances, présente les résultats et les propositions d'affectation des résultats.

⇒ **Budget Commune :**

- L'excédent de Fonctionnement final dégagé au 31.12.2020 s'élève à **390 928,31 €**
- La Section d'Investissement présente quant à elle un déficit final de **14 978,59 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE**, compte tenu des restes à réaliser, d'affecter la totalité de l'excédent de Fonctionnement, à savoir **390 928,31 €** au compte 1068 « Réserves » de la Section d'Investissement du Budget Primitif Communal 2021.

⇒ **Budget Eau :**

- L'excédent de Fonctionnement final dégagé au 31.12.2020 s'élève à **23 279,22 €**

- La Section d'Investissement présente quant à elle un excédent final de **85 670,95 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas effectuer d'affectation à la section d'investissement pour l'année 2021.

⇒ *Budget Assainissement :*

- L'excédent de Fonctionnement final dégagé au 31.12.2020 s'élève **34 688,11 €**
- La Section d'Investissement présente quant à elle un excédent final de **100 906,02 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas effectuer d'affectation à la section d'investissement pour l'année 2021.

## **N° 8329 - ADOPTION DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'EXERCICE 2021.**

M le Maire donne la parole à M. Serge HOFFBECK, Adjoint, qui rappelle aux conseillers la chronologie de l'augmentation des taux communaux au cours des dernières années :

2009 : augmentation uniforme de 1,5 %,

2010 : augmentation uniforme de 1,5 %,

2011 : augmentation uniforme de 1,5 %,

2012 : pas d'augmentation,

2013 : pas d'augmentation,

2014 : pas d'augmentation,

2015 : augmentation de 1,5 %,

2016 : augmentation de 0,5 % (TH et TFB), non augmentation pour TFNB,

2017 : augmentation de 0,5 % (TH et TFB), non augmentation pour TFNB.

2018 : augmentation de 0,5 % (TH et TFB), non augmentation pour TFNB.

2019 : augmentation de 0,75 % (TH et TFB), non augmentation pour TFNB.

2020 : augmentation de 0,5 % (TFB), non augmentation pour TH et TFNB.

M. HOFFBECK rappelle que par délibération n° 7794 du 01.10.2015, le Conseil Municipal a validé le choix de la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM (CCPR) de passer en fiscalité professionnelle unique et ce à compter du 01/01/2016.

En contrepartie de la perte du produit de l'impôt économique local, les communes perçoivent de la CCPR, une **Attribution de Compensation (AC)** qui garantit les ressources financières et fiscales pour que ni l'intercommunalité ni aucune commune ne perdent à l'avenir sa capacité à agir.

A compter du 01.01.2016, la Commune d'OTTROTT ne vote plus le taux de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises).

Par délibération n° 8228 du 5 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 19,83 %
- TFPB : 13,82 %
- TFPNB : 90,05 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 26,99 % (soit le taux communal de 2020 : 13,82 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (13,82 % + 13,17%),

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** de varier le taux d'imposition en 2021 de la TFPB de 1,5 % et donc de le porter à 27,20 % (soit 14,03 % part communale + 13,17 % taux départemental),
- **DECIDE** de ne pas augmenter le taux d'imposition en 2021 pour la part communale de la taxe foncière non bâti (TFPNB) et donc de le porter à 90,05 %.

**N° 8330 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES D'OTTROTT ET DE SAINT-NABOR AU S.I.V.U. DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL D'OTTROTT/SAINT-NABOR.**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint et Président du SIVU rappelle la règle de répartition fixée par l'article 7 des statuts du S.I.V.U. adoptés par les Conseils Municipaux respectifs des deux communes regroupées de SAINT-NABOR et d'OTTROTT.

Le S.I.V.U. perçoit une participation de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de 132 580 € soit **5 684 €** au titre de l'article 8 des statuts et **126 896 €** au titre de l'article 7 des statuts.

Le calcul pour l'article 7 se décompose comme suit :

<b>1) <u>50 % au prorata des habitants (total habitants 2 077)</u></b>	
<u>OTTROTT (1 574 habitants)</u>	<u>SAINT-NABOR (503 habitants)</u>
$\frac{63\,448 \times 1\,574}{2\,077} = 48\,082,40$	$\frac{63\,448 \times 503}{2\,077} = 15\,365,60$
<b>2) <u>50 % au prorata des élèves originaires de chaque Commune inscrits à la rentrée 2020 (total 172 élèves)</u></b>	
<u>OTTROTT (135 élèves)</u>	<u>SAINT-NABOR (37 élèves)</u>
$\frac{63\,448 \times 135}{172} = 40\,281,62$	$\frac{63\,448 \times 37}{172} = 13\,648,70$
<b>TOTAL OTTROTT</b>	<b>TOTAL SAINT-NABOR</b>
48 082,40 €	15 365,60 €
+ 49 799,30 €	+ 13 648,70 €
<b>97 881,70 €</b>	<b>29 014,30 €</b>
<i>arrondi 97 882,00 €</i>	<i>arrondi à 29 014,00 € =</i>
	<b>126 896,00 €</b>
	<b>TOTAL (selon art. 7)</b>

En outre, en vertu de l'article 8 des nouveaux statuts du S.I.V.U., modifiés à effet du 01 janvier 2004, la commune de SAINT-NABOR est redevable d'une participation 2021 de 5 684,00 € au titre des frais administratifs supportés par la commune d'OTTROTT, siège du S.I.V.U.

Total dû par la commune de SAINT-NABOR au S.I.V.U.

Au titre de l'article 7 des statuts du S.I.V.U. : 29 014,00 €  
 Au titre de l'article 8 des statuts du S.I.V.U. : 5 684,00 €  
**TOTAL : 34 698,00 €**

Serge HOFFBECK rappelle qu'une avance sur la participation financière 2021 des deux communes au SIVU du RPI a été effectuée suite à la délibération n° 334 du 7 décembre 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2020 à savoir 77 532,00 € sous l'article 65548.

- **PREND NOTE** qu'une avance de 20 % à la participation financière 2021 a déjà été versée au SIVU du RPI répartie de la façon suivante :
  - ⇒ 15 506,40 € pour la Commune d'OTTROTT (article 7),
  - ⇒ 5 524,80 € pour la Commune de SAINT-NABOR (4 099,20 € pour l'article 7 et 1 125,60 € pour l'article 8).

**N° 8331 - COTISATION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2021.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour l'ensemble de son personnel par le biais du Groupement d'Action Sociale (G.A.S.) du Bas-Rhin à BARR.

Pour l'année 2021, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>Cotisations C.N.A.S.</b>
Cotisation annuelle par agent actif	250 €
Nombre d'agents	12
Cotisation 2021 à verser	3 000,00 €
Médaille d'honneur 2021	610
Total cotisation à verser pour 2021	3 610,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au G.A.S. du Bas-Rhin la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au C.N.A.S. au titre de l'année 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires, soit 3 610,00 € ont été inscrits sous l'article 6474 du budget primitif de l'exercice en cours.

**N° 8332 - DEMANDE DE PARTICIPATION FORFAITAIRE DES FRAIS DE PERSONNEL, DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET DE LA COMMUNE.**

Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire, rappelle l'existence de cette opération de régularisation de charges, mise en place lors de chaque exercice budgétaire et consistant à :

- Demander une participation forfaitaire de 30 000 € au Budget Eau pour frais de personnel extérieur au service pour affecter au compte 70872 de la Commune,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** cette demande de participation forfaitaire aux frais de personnel extérieur au service à hauteur d'un montant global de 30 000 € pour l'exercice 2021 sous les comptes et budgets précités.

**N° 8333 - DEMANDE DE PARTICIPATION FORFAITAIRE DES FRAIS DE PERSONNEL, DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT AU BUDGET DE LA COMMUNE.**

Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire, rappelle l'existence de cette opération de régularisation de charges, mise en place lors de chaque exercice budgétaire et consistant à :

- Demander une participation forfaitaire de 25 000 € au Budget Assainissement pour frais de personnel extérieur au service pour affecter au compte 70872 de la Commune,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** cette demande de participation forfaitaire aux frais de personnel extérieur au service à hauteur d'un montant global de 25 000 € pour l'exercice 2021 sous les comptes et budgets précités.

**N° 8334 - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT.**

Le Maire cède la parole à son adjoint, M. Serge HOFFBECK, chargé des finances, qui présente les projets de budgets :

**a) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif Commune 2021 (dont les restes à réaliser 2020) présenté par l'Adjoint en charge des finances, M. Serge HOFFBECK, comme suit :

	<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Recettes :</u></b>
- Fonctionnement	<b>2 095 345,00 €</b>	<b>2 095 345,00 €</b>
- Investissement	<b>1 067 978,00 €</b>	<b>1 067 978,00 €</b>
	<i>(dont 5 000 € de R.A.R.)</i>	

**b) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : SERVICE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'Eau 2021 (dont les restes à réaliser 2020) présenté par l'Adjoint en charge des finances, M. Serge HOFFBECK, comme suit :

	<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Recettes :</u></b>
- Fonctionnement	<b>250 175,00 €</b>	<b>250 175,00 €</b>
- Investissement	<b>199 497,00 €</b>	<b>199 497,00 €</b>
	<i>(dont 32 000 € de R.A.R.)</i>	

**c) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2021 (dont les restes à réaliser 2020) présenté par l'Adjoint en charge des finances, M. Serge HOFFBECK, comme suit :

	<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Recettes :</u></b>
- Fonctionnement	<b>260 980,00 €</b>	<b>260 980,00 €</b>
- Investissement	<b>160 117,00 €</b>	<b>160 117,00 €</b>
	<i>(dont 11 000 € de R.A.R.)</i>	

En vertu de l'article L 2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, les Budgets sont tenus à disposition en Mairie pour consultation.

**N° 8335 - DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR REPRESENTER ET DEFENDRE LES INTERETS COMMUNAUX.**

Le Maire de la commune d'OTTROTT,



VU l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil municipal n° 8251 en date du 29.05.2020 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire,  
**CONSIDERANT** que le maire a refusé la maladie professionnelle imputable au service par arrêté en date du 16.11.2020 concernant Mme Evelyne CUENEY,  
**CONSIDERANT** que Mme CUENEY introduit le 04.01.2021 auprès du Tribunal administratif de Strasbourg un recours en annulation à l'encontre de la décision du Maire de refuser la maladie professionnelle imputable au service.  
**CONSIDERANT** que ce recours a été notifié à la commune par envoi dématérialisé recommandé avec accusé de réception en date du 09.02.2021,  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER** Maître Sébastien BENDER, Avocat associé au sein du Cabinet Orion Avocats & Conseils à Strasbourg, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **DE CHARGER** le Maire de transmettre la présente délibération à l'assurance défense-recours Groupama, préalablement informée de l'évolution du litige.

#### **N° 8336 - CREATION DE DEUX POSTES D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET (6/35<sup>ème</sup>).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de deux emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

⇒ Prendre en charge la gestion de la salle des fêtes d'Ottrott.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 6/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 350, indice majoré : 326 au grade d'adjoint technique territorial – échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** cette décision.

#### **N° 8337 - PLAN DE FORMATION DES AGENTS DE LA COMMUNE D'OTTROTT 2021-2022.**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis du CT en date du 2 mars 2021.

Le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formations individuelles et collectives. Il est institué pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose :

⇒ des besoins de formation individuels et collectifs des agents, (annexe 1).

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion du Bas – Rhin.

**N° 8338 - SECURISATION ET OPTIMISATION DE LA RESSOURCE ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU VILLAGE D'OTTROTT – REDUIRE LA FRAGILITE DE NOS RESSOURCES ET L'ALIMENTATION : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la sécurisation et l'optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation.

Il rappelle que des travaux ont été effectués entre 2012 et 2014 concernant le Traitement de l'eau potable avec la construction de deux stations de traitement de l'eau potable, une au forage de Klingenthal et une au niveau du réservoir village.

Afin de répondre au mieux à la nécessité de desservir l'ensemble de la population en eau potable, un système de gestion des niveaux des stations et du réservoir a été mis en place mais ne peut être utilisé car le réservoir de 400 m<sup>3</sup> est dépourvu d'électricité.

Actuellement, seule une ligne téléphonique y est installée permettant l'envoi de messages d'erreur à l'agent communal l'avertissant de dysfonctionnement.

Il est donc indispensable de mettre en place une ligne électrique pour raccorder le réservoir village et permettre une gestion pilotée à distance.

L'objectif de la commune est d'améliorer la résilience des réseaux en cas de crise liée à des événements climatiques, d'assurer une constante production et distribution de l'eau potable et d'augmenter la fiabilité du réseau pour sa sécurisation.

Une réflexion a donc été menée avec l'Electricité de Strasbourg Réseaux sur l'alimentation électrique du réservoir village.

La solution proposée consiste en la mise en place d'une ligne HTA (20 000 volts) pour éviter les chutes de tension inévitables vu la longueur de raccordement importante et permettre la mise en place d'équipements de gestion à distance.

**Investissements prévus :**

1. La mise en place d'une ligne HTA pour le réservoir de 400 m<sup>3</sup> pour 31 500,00 € HT,
2. La mise en place d'une pompe de sécurité au forage pour 6 759,00 € HT,
3. Ensemble d'équipements Electro Techniques pour le suivi et la gestion des installations pour 20 875,00 € HT.

4. Equipements Electro-Techniques pour le suivi et la gestion des installations pour 19 752,00 € HT,
5. Régénération des captages d'eau potable (sources) et recherche de nouvelles ressources pour une estimation de 100 000 €.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 178 886,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	178 886,00 €	DSIL 2021 (Mise aux normes et sécurisation des équipements publics)	20	35 777,20 €
		Agence de l'Eau Rhin Meuse	40	71 554,40 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>		<i>107 326,60 €</i>
		Solde - Autofinancement	40	71 554,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 886,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>178 886,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de sécurisation et l'optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation,
- **ADOpte** le montant de 178 886,00 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 et 2022 Eau,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8339 - SECURISATION ET OPTIMISATION DE LA RESSOURCE ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU VILLAGE D'OTTROTT – REDUIRE LA FRAGILITE DE NOS RESSOURCES ET L'ALIMENTATION : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL.**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la sécurisation et l'optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation.

Il rappelle que des travaux ont été effectués entre 2012 et 2014 concernant le Traitement de l'eau potable avec la construction de deux stations de traitement de l'eau potable, une au forage de Klingenthal et une au niveau du réservoir village.

Afin de répondre au mieux à la nécessité de desservir l'ensemble de la population en eau potable, un système de gestion des niveaux des stations et du réservoir a été mis en place mais ne peut être utilisé car le réservoir de 400 m<sup>3</sup> est dépourvu d'électricité.

Actuellement, seule une ligne téléphonique y est installée permettant l'envoi de messages d'erreur à l'agent communal l'avertissant de dysfonctionnement.

Il est donc indispensable de mettre en place une ligne électrique pour raccorder le réservoir village et permettre une gestion pilotée à distance.

L'objectif de la commune est d'améliorer la résilience des réseaux en cas de crise liée à des événements climatiques, d'assurer une constante production et distribution de l'eau potable et d'augmenter la fiabilité du réseau pour sa sécurisation.

Une réflexion a donc été menée avec l'Electricité de Strasbourg Réseaux sur l'alimentation électrique du réservoir village.

La solution proposée consiste en la mise en place d'une ligne HTA (20 000 volts) pour éviter les chutes de tension inévitables vu la longueur de raccordement importante et permettre la mise en place d'équipements de gestion à distance.

#### **Investissements prévus :**

6. La mise en place d'une ligne HTA pour le réservoir de 400 m3 pour 31 500,00 € HT,
7. La mise en place d'une pompe de sécurité au forage pour 6 759,00 € HT,
8. Ensemble d'équipements Electro Techniques pour le suivi et la gestion des installations pour 20 875,00 € HT.
9. Equipements Electro-Techniques pour le suivi et la gestion des installations pour 19 752,00 € HT,
10. Régénération des captages d'eau potable (sources) et recherche de nouvelles ressources pour une estimation de 100 000 €.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 178 886,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	178 886,00 €	DSIL 2021 (Mise aux normes et sécurisation des équipements publics)	20	35 777,20 €
		Agence de l'Eau Rhin Meuse	40	71 554,40 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>		<b>107 326,60 €</b>
		Solde - Autofinancement	40	71 554,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 886,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>178 886,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de sécurisation et l'optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation,
- **ADOpte** le montant de 178 886,00 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 et 2022 Eau,
- **SOLLICITE** la subvention DSIL, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 20 %, au titre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8340 - SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE - SECURISATION ET OPTIMISATION DE LA RESSOURCE ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU VILLAGE D'OTTROTT – REDUIRE LA FRAGILITE DE NOS RESSOURCES ET L'ALIMENTATION.**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la sécurisation et l'optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation.

Il rappelle que des travaux ont été effectués entre 2012 et 2014 concernant le Traitement de l'eau potable avec la construction de deux stations de traitement de l'eau potable, une au forage de Klingenthal et une au niveau du réservoir village.

Afin de répondre au mieux à la nécessité de desservir l'ensemble de la population en eau potable, un système de gestion des niveaux des stations et du réservoir a été mis en place mais ne peut être utilisé car le réservoir de 400 m<sup>3</sup> est dépourvu d'électricité.

Actuellement, seule une ligne téléphonique y est installée permettant l'envoi de messages d'erreur à l'agent communal l'avertissant de dysfonctionnement.

Il est donc indispensable de mettre en place une ligne électrique pour raccorder le réservoir village et permettre une gestion pilotée à distance.

L'objectif de la commune est d'améliorer la résilience des réseaux en cas de crise liée à des événements climatiques, d'assurer une constante production et distribution de l'eau potable et d'augmenter la fiabilité du réseau pour sa sécurisation.

Une réflexion a donc été menée avec l'Electricité de Strasbourg Réseaux sur l'alimentation électrique du réservoir village.

La solution proposée consiste en la mise en place d'une ligne HTA (20 000 volts) pour éviter les chutes de tension inévitables vu la longueur de raccordement importante et permettre la mise en place d'équipements de gestion à distance.

**Investissements prévus :**

11. La mise en place d'une ligne HTA pour le réservoir de 400 m<sup>3</sup> pour 31 500,00 € HT,
12. La mise en place d'une pompe de sécurité au forage pour 6 759,00 € HT,
13. Ensemble d'équipements Electro Techniques pour le suivi et la gestion des installations pour 20 875,00 € HT.
14. Equipements Electro-Techniques pour le suivi et la gestion des installations pour 19 752,00 € HT,
15. Régénération des captages d'eau potable (sources) et recherche de nouvelles ressources pour une estimation de 100 000 €.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 178 886,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	178 886,00 €	DSIL 2021 (Mise aux normes et sécurisation des équipements publics)	20	35 777,20 €
		Agence de l'Eau Rhin Meuse	40	71 554,40 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>		<i>107 326,60 €</i>
		Solde - Autofinancement	40	71 554,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 886,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>178 886,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** l'opération de sécurisation et l'optimisation de la ressource et la distribution d'eau potable du village d'Ottrott – réduire la fragilité de nos ressources et l'alimentation,
- **ADOPTÉ** le montant de 178 886,00 € HT,
- **ADOPTÉ** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 et 2022 Eau,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier de demande de subventions à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8341 - CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la création d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football.

Il rappelle que le terrain d'honneur de football date des années 1970.

Les installations actuelles sont malheureusement obsolètes et nécessitent une mise en conformité.

En effet, la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives a indiqué que l'éclairage moyen n'était pas atteint pour un classement de l'éclairage Efoot11, classement minimal requis pour toutes compétitions officielles, lors de son contrôle de février 2015.

Une réflexion a alors été menée en concertation avec l'Association Sportive d'Ottrott sur les besoins d'éclairage du stade.

Le développement de l'offre sportive à OTTROT est important notamment par le nombre important de clubs sportifs et de licenciés.

La politique communale tendant vers une économie d'énergie et la préservation de l'environnement, la solution du nouvel éclairage a été de mettre en place des leds pour ses nombreux avantages, tels que :

- ⇒ Durée de vie des LED est plus longue,
- ⇒ Un éclairage LED peut s'allumer instantanément à pleine luminosité lorsque le courant est mis en marche ou restauré après une panne générale (aucun période de refroidissement n'est pas nécessaire),
- ⇒ Meilleure efficacité lumineuse
- ⇒ Pas besoin d'amorçage à haute tension,
- ⇒ Atténuation possible des lampes LED à niveaux très faibles,
- ⇒ Peu d'entretien,
- ⇒ Meilleure efficacité énergétique (ne chauffent pas donc pas de gaspillage).

En ce qui concerne la pratique du jeu, les avantages de la led sont les suivants :

- ⇒ Parfaite visibilité de l'ensemble de la surface du terrain de football,
- ⇒ Répond aux normes de la FFF (Fédération Française de Football).

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 25 460,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	25 460,00 €	DETR 2021	20	5 092,00 €
		Région Grand Est	20	5 092,00 €
		Conseil Départemental du Bas-Rhin	33,54	8 540,00 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>73,54</i>	<i>18 724,00 €</i>
		Solde - Autofinancement	26,46	6 736,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 460,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>25 460,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de création d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football,
- **ADOpte** le montant de 25 460,00 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier de demande de subventions au titre de la DETR 2021,
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8342 - CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST.**

Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la création d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football.

Il rappelle que le terrain d'honneur de football date des années 1970.

Les installations actuelles sont malheureusement obsolètes et nécessitent une mise en conformité.

En effet, la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives a indiqué que l'éclairage moyen n'était pas atteint pour un classement de l'éclairage Efoot11, classement minimal requis pour toutes compétitions officielles, lors de son contrôle de février 2015.

Une réflexion a alors été menée en concertation avec l'Association Sportive d'Ottrott sur les besoins d'éclairage du stade.

Le développement de l'offre sportive à OTTROT est important notamment par le nombre important de clubs sportifs et de licenciés.

La politique communale tendant vers une économie d'énergie et la préservation de l'environnement, la solution du nouvel éclairage a été de mettre en place des leds pour ses nombreux avantages, tels que :

- ⇒ Durée de vie des LED est plus longue,
- ⇒ Un éclairage LED peut s'allumer instantanément à pleine luminosité lorsque le courant est mis en marche ou restauré après une panne générale (aucun période de refroidissement n'est pas nécessaire),
- ⇒ Meilleure efficacité lumineuse

- ⇒ Pas besoin d'amorçage à haute tension,
- ⇒ Atténuation possible des lampes LED à niveaux très faibles,
- ⇒ Peu d'entretien,
- ⇒ Meilleure efficacité énergétique (ne chauffent pas donc pas de gaspillage).

En ce qui concerne la pratique du jeu, les avantages de la led sont les suivants :

- ⇒ Parfaite visibilité de l'ensemble de la surface du terrain de football,
- ⇒ Répond aux normes de la FFF (Fédération Française de Football).

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 25 460,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	25 460,00 €	DETR 2021	20	5 092,00 €
		Région Grand Est	20	5 092,00 €
		Conseil Départemental du Bas-Rhin	33,54	8 540,00 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>73,54</i>	<i>18 724,00 €</i>
		Solde - Autofinancement	26,46	6 736,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 460,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>25 460,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de création d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football,
- **ADOpte** le montant de 25 460,00 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier de demande de subventions à la Région Grand Est, au titre du dispositif soutien à l'amélioration du cadre de vie est des services de proximité,
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8343 - CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL : DEMANDES DE SUBVENTION.**

Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la création d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football.

Il rappelle que le terrain d'honneur de football date des années 1970.

Les installations actuelles sont malheureusement obsolètes et nécessitent une mise en conformité.

En effet, la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives a indiqué que l'éclairage moyen n'était pas atteint pour un classement de l'éclairage Efoot11, classement minimal requis pour toutes compétitions officielles, lors de son contrôle de février 2015.



Une réflexion a alors été menée en concertation avec l'Association Sportive d'Ottrott sur les besoins d'éclairage du stade.

Le développement de l'offre sportive à OTTROT est important notamment par le nombre important de clubs sportifs et de licenciés.

La politique communale tendant vers une économie d'énergie et la préservation de l'environnement, la solution du nouvel éclairage a été de mettre en place des leds pour ses nombreux avantages, tels que :

- ⇒ Durée de vie des LED est plus longue,
- ⇒ Un éclairage LED peut s'allumer instantanément à pleine luminosité lorsque le courant est mis en marche ou restauré après une panne générale (aucun période de refroidissement n'est pas nécessaire),
- ⇒ Meilleure efficacité lumineuse
- ⇒ Pas besoin d'amorçage à haute tension,
- ⇒ Atténuation possible des lampes LED à niveaux très faibles,
- ⇒ Peu d'entretien,
- ⇒ Meilleure efficacité énergétique (ne chauffent pas donc pas de gaspillage).

En ce qui concerne la pratique du jeu, les avantages de la led sont les suivants :

- ⇒ Parfaite visibilité de l'ensemble de la surface du terrain de football,
- ⇒ Répond aux normes de la FFF (Fédération Française de Football).

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 25 460,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	25 460,00 €	DETR 2021	20	5 092,00 €
		Région Grand Est	20	5 092,00 €
		Conseil Départemental du Bas-Rhin	33,54	8 540,00 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>73,54</i>	<i>18 724,00 €</i>
		Solde - Autofinancement	26,46	6 736,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 460,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>25 460,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de création d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football,
- **ADOpte** le montant de 25 460,00 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8344 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE ENTRE LE PARKING DE LA SALLE DES FETES ET LA RUE ZICHMATTEN : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST.**

Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant le projet d'aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten.

Il rappelle que dans le cadre de ce projet, la Commune d'OTTROTT envisage de réaménager entièrement le parking desservant le bâtiment scolaire, périscolaire, bibliothèque, salle des fêtes et salles associatives situé aux abords de l'avenue des Myrtilles.

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace public structurant contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants en apportant plus de sécurité aux différents usagers tout en y appliquant les règles novatrices de perméabilité des sols et permettant ainsi une meilleure infiltration des eaux pluviales irrigant les platanes déjà implantés sur cette surface.

Ce projet permettra également l'installation de parkings à vélos favorisant le déplacement doux des élèves et des adultes.

Enfin, l'implantation d'espaces verts au droit du carrefour rue du Vignoble/rue Zichmatten permettra un reprofilage de ces différents axes afin d'en limiter l'impact routier.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 830 580,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	762 000,00 €	Région Grand Est	12,04	<b>100 000,00 €</b>
		DETR 2022	30	<b>249 174,00 €</b>
Maîtrise d'œuvre	68 580,00 €	<i>Sous-total subventions publiques</i>	42,04	<b>349 174,00 €</b>
		Solde - Autofinancement	57,96	481 406,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>830 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>830 580,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération d'aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten.
- **ADOpte** le montant de 830 580,00 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 et 2022 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier de demande de subventions à la Région Grand Est, au titre du dispositif soutien à l'amélioration du cadre de vie est des services de proximité,
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8345 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE ENTRE LE PARKING DE LA SALLE DES FETES ET LA RUE ZICHMATTEN : DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant le projet d'aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten.

Il rappelle que dans le cadre de ce projet, la Commune d'OTTROTT envisage de réaménager entièrement le parking desservant le bâtiment scolaire, périscolaire, bibliothèque, salle des fêtes et salles associatives situé aux abords de l'avenue des Myrtilles.

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace public structurant contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants en apportant plus de sécurité aux différents usagers tout en y appliquant les règles novatrices de perméabilité des sols et permettant ainsi une meilleure infiltration des eaux pluviales irrigant les platanes déjà implantés sur cette surface.

Ce projet permettra également l'installation de parkings à vélos favorisant le déplacement doux des élèves et des adultes.

Enfin, l'implantation d'espaces verts au droit du carrefour rue du Vignoble/rue Zichmatten permettra un reprofilage de ces différents axes afin d'en limiter l'impact routier.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 830 580,00 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	762 000,00 €	Région Grand Est	12,04	<b>100 000,00 €</b>
		DETR 2022	30	<b>249 174,00 €</b>
Maîtrise d'œuvre	68 580,00 €	<i>Sous-total subventions publiques</i>	42,04	<b>349 174,00 €</b>
		Solde - Autofinancement	57,96	481 406,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>830 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>830 580,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** l'opération d'aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten.
- **ADOPTÉ** le montant de 830 580,00 € HT,
- **ADOPTÉ** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2021 et 2022 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le dossier aux instances sollicitées en matière de subventions.
- **CHARGE** le Maire de demander l'autorisation de débiter l'opération,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 8346 - DIVERS-INFORMATIONS.**

a) Transport en site propre du Mont Sainte-Odile.

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que le PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux qui regroupent les 3 communautés de communes Rosheim, Barr et Obernai) travaille actuellement sur le projet de transport en site propre du Mt Ste-Odile. Une étude a été lancée qui va durer entre 12 et 15 mois.

b) Osterputz le samedi 20.03.2021.

Vu la situation sanitaire actuelle, l'Osterputz du 20 mars 2021 sera probablement reporté après Pâques.

c) Verger communal.

Francis VOEGEL, Adjoint, informe les élus qu'un verger communal sera mis en place dans le lotissement Le Vignoble.

d) Liaison cyclable entre Ottrott et Bernardswiller.

La Communauté de Communes du Pays de Ste-Odile a engagé les travaux de la liaison cyclable reliant Bernardswiller à Ottrott pour une durée de 3 mois. Cette liaison cyclable est une voie partagée entre les vélos, voitures, engins agricoles, piétons et ayants-droits.

La séance prend fin à 22h15.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire  
- Transmis à la Sous-préfecture le 12.03.2021  
- Publié ou notifié le 12.03.2021  
Document certifié conforme  
OTTROTT, le 12.03.2021  
Le Maire,*